

BUDGET 2021

ANALYSE ET COMMENTAIRES



L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour instituer de nouvelles organisations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi dorénavant, dans toutes les communes, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Budget Primitif et au Compte Administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation. Elle sera disponible sur le site Internet de notre commune.

En plus de ces deux notes synthétiques sur le Budget primitif et sur le compte administratif, la commune adjoint la présente note explicative des points marquants du budget 2020.

Le Budget 2021 : vue d'ensemble

La vue d'ensemble du budget 2021 fait apparaître les éléments suivants :

Fonctionnement 2021					
Dépenses	Prévues	787 552.04 €	Recettes	Prévues	787 552.04 €
	Réalisées	534 457.37 €		Réalisées	645 898,13 €
	Résultat	+ 111 440.76 €			
	Report	+ 207 494.04 €			
	Résultat cumulé	+ 318 934.80 €			
Investissement 2020					
Dépenses	Prévues	1 061 423.56 €	Recettes	Prévues	1 061 423.56 €
	Réalisées	262 851.79 €		Réalisées	369 155.61 €
	Résultat	+106 303.82 €			
	Report	- 4 964.95 €			
	Résultat cumulé	+ 101 338.87 €			
Résultat cumulé 2020	420 273.67 €				

Pour l'année 2021, le budget de fonctionnement est en excédent de 111 440.76 €, pour rappel en 2020 l'excédent de fonctionnement était de 49 363.33 €. Cependant nous sommes dans la même maîtrise des dépenses et les mêmes recettes que l'année précédente. En effet l'année précédente les charges de fonctionnement étaient grevées d'une charge financière exceptionnelle de 68 702.74 € correspondant au réaménagement du prêt de l'école.

Côté investissement, le budget est également en excédent, cependant dans les recettes est comptabilisé le reliquat du prêt réalisé pour l'acquisition et les travaux du Moulin du Martinet, soit un montant de 160 000

€. pour un montant de , avec le report d'excédent de 174 617 € nous sommes à un résultat cumulé de 223 986.33 €.

Si l'on neutralise ce reliquat de prêt, le report de l'excédent de fonctionnement de 207 494.04 € et le déficit d'investissement de 4 964.95 €, le résultat dégagé en 2021 (trésorerie) est de 57 744.58 €.

Sur le plan comptable la trésorerie est de 420 273.67 €, mais 160 000 € seront consacrés au Moulin du Martinet, ainsi la trésorerie effective est de 260 273.67 €.

Fonctionnement : points marquants 2021

Le budget de fonctionnement permet à une collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Dépenses	2017	2018	2019	2020	2021
Charges à caractère général	127 179 €	130 323 €	132 558 €	170 076 €	175 984,26 €
Charges de personnel	226 306 €	223 905 €	248 230 €	213 224 €	217 524,23 €
Autres charges de gestion courante	107 329 €	103 298 €	102 025 €	102 744 €	105 182,59 €
Charges financières	34 658 €	32 076 €	29 410 €	95 552 €	12 597,87 €
Recettes	2017	2018	2019	2020	2021
Impôts et taxes	343 513 €	382 656 €	398 300 €	408 249 €	401 007,82 €
Dotations subventions participations	105 938 €	121 271 €	115 071 €	115 595 €	123 512,53 €
Produits des services domaines ventes	61 738 €	41 144 €	54 259 €	56 037 €	43 415,90 €
Atténuations de charges	7 316,97 €	16 156,90 €	33 221,67 €	24 700,41 €	37 919,20 €

Dépenses :

- ✓ Les dépenses à caractère général augmentent légèrement en 2021 par rapport à 2020 (+3.4%) avec notamment une forte hausse des charges de produits liés au Covid (4 650 € de fournitures d'entretien et 5 124 € de petits équipements) ? Acquisition également de petites fournitures pour travaux d'entretien ou de réalisations comme dans le verger promenade ou des petits travaux à l'école.

Un montant de 8231.29 € de travaux de plantations (verger promenade, arbres), d'aménagements à la salle des fêtes pour sécuriser en embellir les lieux. Un montant de 9 765.41 € de travaux dans les bâtiments communaux, notamment 1 688.74 € de travaux de plomberie à l'école ou 3 484.25 € de travaux de menuiserie à la Maison pour tous, suite à vandalisme (ces frais seront remboursés par notre assurance).

Des travaux de réfection de la voirie pour 11 221.30 €, notamment impasse de l'Isarce, rue des Pyrénées, rue du Général De Gaulle et rue de la Monjoie.

Dans les charges à caractère général nous retrouvons notamment : les achats pour la cantine scolaire (15 897.45 €), les dépenses d'électricité et de chauffage des bâtiments publics, ainsi que l'éclairage public (25 761.93 €), les maintenances (10 409.03 €), le budget fêtes et cérémonies (6 012.28 € pour cérémonies officielles, repas des Anciens, colis des Anciens).

- ✓ Les charges de personnel sont en légère hausse par rapport à 2020 (+2.01%), mais toujours bien en deçà du niveau de 2019, avec pourtant un poste « atténuations de charges » en recettes de 37 919.20 € correspondant à des remboursements d'arrêt maladie par l'assurance. A noter l'emploi de 3 jeunes du village pour des périodes de 15 jours durant l'été.
- ✓ Les autres charges courantes sont sensiblement égales aux autres années à 105 182.59 €. Ce poste couvre notamment les indemnités des élus, la contribution au service incendie, les subventions au SIVU Pinocchio et au SIVOM d'Aide à la Personne, les prêts SDEPA (enfouissement des réseaux), la participation aux frais de fonctionnement de l'école primaire du Beau Rameau, les subventions aux associations.
- ✓ Les charges financières sont en forte baisse par rapport à 2020, sachant qu'en 2020, le montant des intérêts fortement élevés était dû à un jeu d'écritures dans le cadre du réaménagement des crédits de l'école. Il faut comparer par rapport à 2019 avec une baisse de 14 251.42 € de ce poste correspondant aux effets de la renégociation des emprunts.

Recettes :

- ✓ Malgré la hausse du taux de la taxe foncière, les recettes fiscales diminuent de 7 242 € entre 2020 et 2021. Cela est dû au mécanisme de compensation des pertes de recettes de la taxe d'habitation. En effet, la perte n'est pas totalement compensée car l'Etat se base sur les taux de la Taxe d'habitation 2017, or le taux de cette taxe avait augmenté de 16% entre 2017 et 2020 à Igon. Taux 2020: 12,78%. Taux 2017 sur lequel cette compensation est calculée : 10,95 %.
- ✓ Les dotations, subventions et participations augmentent de 6.8% en 2021 à 123 512.53 €.
- ✓ Les Produits des services, domaine et ventes diverses baisse de 23% entre 2020 et 2021, cela est dû à la vente de bois beaucoup plus faible en 2021 (-14 045 €).
- ✓ Les atténuations de charges correspondant aux remboursements de l'assurance SOFAXIS des arrêts de travail est toujours à un niveau important à 37 919.20 € en 2021. Cela représente pour la commune un produit conséquent surtout si les charges de personnel restent maîtrisées.

Investissement : points marquants 2021

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme et contribue à l'accroissement du patrimoine communal.

Le budget d'investissement regroupe :

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement...)

Recettes

Evolution des recettes réelles d'investissement entre 2020 et 2021 :

	CA 2020	CA 2021
Dotations, fonds divers (FCTVA, TA) – 10	117 635.10	50 423.21
Subventions d'investissement reçues - 13	6 086.61	3 164.89
Emprunts et dettes assimilées	640 000.00	285 000.00
Total recettes réelles	763 721.71	338 588.10

Les recettes d'investissement de l'exercice 2021 s'élèvent à **338 588.10 €**.

- ✓ Les dotations et fonds divers passent de 117 635.10 € à 50 423.21 €, mais cela est uniquement dû à la différence d'excédents de fonctionnement capitalisés qui étaient de 102 272 € en 2020 et 16 491.56 € en 2021. Le fait que cette somme soit plus faible signifie que le déficit d'investissement à combler en 2021 était plus faible.
Cependant à noter en 2021 une augmentation de 110 % des recettes de la Taxe d'aménagement à 27 841.65 € due aux travaux de construction dans le village.
- ✓ En terme d'emprunts, en 2020 avait été réalisé le prêt de 640 000 € pour réaménager les prêts de l'école. En 2021 est réalisé un financement de 285 000 € pour l'acquisition (125 000 €) et les travaux du Moulin du Martinet.
- ✓ Ainsi les recettes d'investissement pour 2021 s'établissent à 338 588.10 €.

Dépenses

Evolution des dépenses réelles d'investissement entre 2020 et 2021 :

	CA 2020	CA 2021
Emprunts	632 968.00	63 544.95
Immobilisations incorporelles	6 337.71	9 206.40
Subventions d'équipement versées	15 997.34	1 465.75
Immobilisations corporelles	16 709.99	172 169.43
Immobilisations en cours	6 352.92	7 082.55
Total dépenses réelles	678 365.96	252 469.08

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2021 s'élèvent à 252 469.08 €.

Les dépenses d'investissement réalisées en 2020 concernent principalement :
les travaux suivants:

- ✓ Climatisation Mairie (4649,39€)
- ✓ Maison de Watrigant : réfection salle de bains (2 084,50€)
- ✓ Isolation combles de la Mairie : 170,21€
- ✓ Enfouissement des réseaux rue de l'Isarce (9315,86€)
- ✓ Murs en quinconce La Chênaie (5700,00€)

et les acquisitions suivantes :

- ✓ Acquisition de matériel mobilier (tables 265,90€)
- ✓ Acquisition de 2 débroussailleuses (558,00 + 617,95€), acquisition taille-haie (381,60€), tronçonneuse (464,40€), compresseur (645,36€) (remboursée en partie par l'assurance)
- ✓ Acquisition du Moulin du Martinet (125 000,00€)
- ✓ Acquisition matériel informatique (ordinateurs école (3 857 €)
- ✓ Acquisition de jardinières (9567,84€)
- ✓ Acquisition illuminations de Noël (1205,16€)